

Commune de NIEDERROEDERN



S'Rederer Blädel

AVRIL 2024 – N° 116

Conseil Municipal du 9 avril 2024

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme SCHEHR Katia comme secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité.

2. Vote des taux des impôts locaux pour 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, et adopte à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux pour l'année 2024 et maintient les taux comme suit :

TFPB :	28,83 %
TFPNB :	65,29 %
TH :	16,50 %
CFE :	22,96 %

3. Budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés par Monsieur le Maire, vote, et adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2024 de la commune de Niederroedern comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	830 000,00 €
Recettes	830 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses	712 100,00 €
Recettes	712 100,00 €

4. Chasse : frais de la procédure d'adjudication

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la note de frais à hauteur de 100,00 € établie par le Trésorier qui a assuré la tenue de la séance d'adjudication du lot de chasse n°2 en date du 04/01/2024. Les frais de publication dans la presse étaient de 266,00 €. Le total à refacturer à l'adjudicataire, M. Sébastien MARX est donc de 366,00 €, conformément à l'article 12 du cahier des charges type. Adopté à l'unanimité.

5. Renouvellement de la convention avec La Poste pour la gestion d'un point de contact LPAC (La Poste Agence Communale)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement de la convention pour l'Agence Postale Communale (APC) qui a pour objet :

- L'amélioration du niveau de service qui répond aux attentes des habitants (dispositif de dialogue entre la commune, La Poste et ses commissions départementales),
- Une accessibilité horaire minimum de 12 heures (10 heures actuellement), .../...

- Une durée de convention plus souple (entre 1 et 9 ans - actuellement 3 ans),
- Une offre de service élargie pour répondre aux besoins du public (La Poste Mobile, tablettes Ardoiz et veilles séniors...),
- Une rémunération valorisant l'activité (reversement d'une partie des bénéfices générés par les ventes de produits par l'APC),
- Une formation à distance obligatoire plus accessible (outil SpeachMe),
- Une relation de partenariat plus fluide (n° unique maintenance, outil plus moderne, accompagnement des partenaires, suivi pour une amélioration du service).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact LPAC. Adopté à l'unanimité.

6. Numérotation d'un terrain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer :

le numéro 3 rue des Merles au terrain de M. Anthony PERRIOT issu de la division en cours des parcelles n° 208-210-212 et 214 en section 01 entre le 1 et le 5 rue des Merles. Adopté à l'unanimité.

7. Divers

a) Cérémonie du 8 Mai

b) Convention de dématérialisation des bulletins INSEE pour l'état civil

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la dématérialisation de la transmission des informations d'état civil à l'INSEE et la proposition d'engagement de la commune concernant la transmission des bulletins d'état civil à l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ledit engagement avec l'INSEE et tout document s'y rapportant. Adopté à l'unanimité.

c) Elections européennes du 9 juin

d) Pose d'un Stolperstein le dimanche 16 juin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par une famille de la pose d'un Stolperstein l'après-midi du dimanche 16 juin 2024 au droit du 1 rue de Blond.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'organisation de la pose de ce Stolperstein. Adopté à l'unanimité.

e) Aménagement de la cour de l'école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de végétalisation de la cour de l'école et le devis de la société REH SAS Revêtement extérieur HEIBY pour un montant de 33 279,00 € HT, soit 39 934,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer le projet de végétalisation de la cour de l'école, demander les subventions, signer ledit devis et tout document se rapportant à ce projet. Adopté à l'unanimité.

f) Aménagement de chemins cyclables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer le projet d'aménagement de chemins cyclables (chemin du moulin Geritt et du Neugartenhof), demander les subventions, signer le devis et tout document se rapportant à ce projet. Adopté à l'unanimité.

Publication du compte-rendu complet sur le site de la commune, rubrique Mairie.

Les Anniversaires

02 mai : M. Charles Strohm, 88 ans

06 mai : Mme Madeleine Mathis, 79 ans

10 mai : Mme Violette Knoerr, 77 ans

10 mai : M. Rémy Schilling, 76 ans

30 mai : Mme Watraud Sutz, 75 ans

DÉCÈS

Le 28 mars 2024 à Haguenau

Charles Bernard FISCHER - 66 ans

domicilié 17 rue des Merles

*Nos sincères condoléances
aux familles éprouvées.*



Mariage :



2^{ème} mariage de l'année :

Le 5 avril 2024 à NIEDERROEDERN

Sylvain, Valentin WOLPERT et

Liliane, Marie Antoine ERBS

domiciliés 7 rue des Noyers



Tous nos vœux de bonheur !





Bienvenue à nos nouveaux concitoyens !



Nettoyage de printemps à Niederroedern !



Samedi 6 avril 2024, une petite trentaine d'habitants se sont retrouvés sur la place de la mairie sous un soleil radieux et des températures bien printanières, pour participer à la 15ème édition du traditionnel nettoyage de printemps « Osterputz ». Les participants étaient ravis de pouvoir faire un geste vert pour la commune de Niederroedern, et cela dans une ambiance conviviale !! Cette année les bénévoles ont récolté environ 150 kg de déchets en l'espace de 2 heures dans des sacs fournis par la Collectivité Européenne d'Alsace, sur le ban de Niederroedern et même celui de Seltz dans la forêt ! Les mégots de cigarettes et les emballages sont les déchets les plus ramassés le long des routes ! Pensons à notre nature, à notre faune et notre flore, ayons le geste de jeter ces déchets dans nos poubelles, bien sûr en faisant le bon tri...

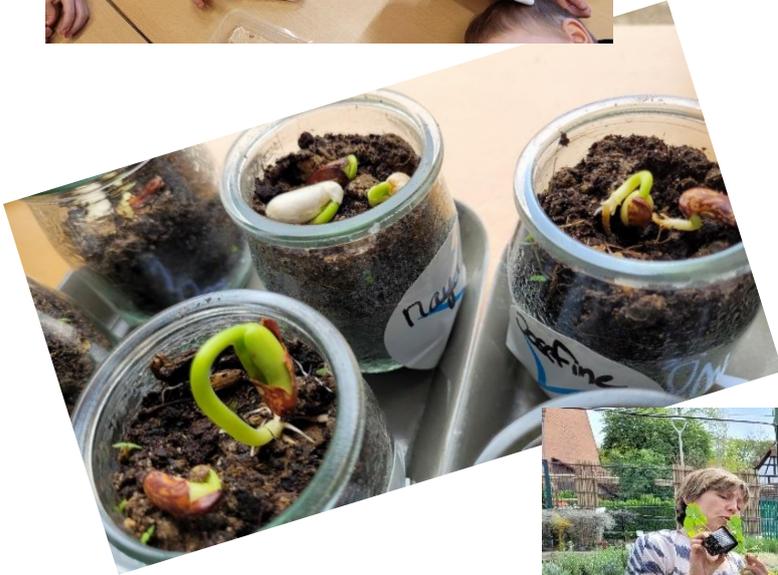
Après le constat de ce triste butin, le maire Denis Drion a félicité les bénévoles, entre 6 et 70 ans, dont certains sont fidèles au poste depuis 15 ans, et a clôturé ce nettoyage en partageant une petite collation sur la place de la mairie.

Denis Drion

Pendant le mois d'avril, les GS CP ont travaillé sur la germination, avec pour projet la plantation du carré de jardin dans la cour de l'école.



En classe, ils ont expérimenté et fait pousser des graines.



Ils ont aussi visité les Serres fleuries et ont choisi les plants qu'ils ont ensuite directement mis en terre (choux, salades, poireau, fraises, tulipes...).



Encore un grand merci aux Serres fleuries pour leur accueil et le don des plantations. 😊

Véronique Chaperot



Cross scolaire

Les élèves de la classe de CM1 CM2 ont pu participer au Cross organisé par l'école de Seltz et se sont brillamment qualifiés :

Maxence AMBOS-CM2, 1er,
François KAHL-CM2, 3ème,

Nevio CALVEZ-CM1, 1er
Valentin FRITZ-CM1, 2ème.

Félicitations à tous les élèves qui ont suivi l'entraînement de plusieurs semaines avec sérieux et ont participé courageusement à l'épreuve, sous la pluie !

Accueil des correspondants de Plittersdorf



Comme de nombreuses années, les élèves de la classe de CM1 CM2 ont eu la joie d'accueillir leurs amis allemands pour une journée sous le signe de l'olympisme.

Grâce aux parents d'élèves présents, Edith Boutet et les animatrices du Périscolaire, 5 ateliers variés ont permis d'appréhender les Jeux Olympiques sous ses différents aspects. Chaque élève s'est vu remettre une boîte contenant une médaille olympique et les amis allemands ont également découvert le badminton et le hockey. Puis les Français ont invité les Allemands à déjeuner dans leurs familles.

Le retour se fera le 14 mai pour le plus grand plaisir des élèves. Merci à tous les parents et animateurs qui ont permis la réussite de cette journée.

Sandra Ruck



Élections européennes du 09/06/2024 : le vote par procuration

Vous souhaitez faire une procuration pour les élections européennes ? Voici les démarches à entreprendre depuis chez vous pour faciliter les démarches :

Étape 1 : Rendez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr et authentifiez-vous via FranceConnect.

Étape 2 : Saisissez votre demande de procuration ;
Vous recevez un courriel de Maprocuration intitulé «Votre demande de procuration».

Étape 3 : Faites vérifier votre identité :
Option 1 : Authentifiez-vous via France Identité.
Option 2 : Déplacez-vous dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police de votre choix avec votre pièce d'identité.
Vous recevez à l'issue de la vérification un courriel de Maprocuration intitulé «Votre identité a été vérifiée».

Étape 4 : Une fois que vous avez reçu le courriel de Maprocuration intitulé « Votre procuration a été validée », informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.



Tourisme Pays de Seltz-Lauterbourg, Rhin et Nature

NOS IDÉES SORTIES EN FAMILLE - POUR LES VACANCES ! 🧑👦

■ Découvrez nos livrets de Balades Ludiques - [Randoland](#), pour découvrir le patrimoine naturel 🌳🏞️ et historique 🏰🏰 des villages/villes de Lauterbourg, Mothern, Seltz et Munchhausen !

Adaptés à 3 niveaux d'âge 4/6 ans, 7/9 ans et 9/12 ans.

Ils mèneront nos petits bambins sur un parcours ponctué d'énigmes.

Curieux, observateurs, les enfants collecteront les indices qui permettront de résoudre une énigme !

📱 Découvrez le Géocaching avec [Alsace Geocaching](#) :

Une manière ludique de découvrir notre territoire. Une chasse au trésor high-tech qui emmène les "géocacheurs" à l'aide de leur smartphone d'étape en étape, à partir de coordonnées GPS et d'énigmes à résoudre, pour arriver jusqu'au but final : la découverte de la "cache".

📘 Les livrets et fiches Geocaching sont aussi disponibles en téléchargement sur :

<https://www.tourisme-pays-seltz-lauterbourg.fr/.../En...>

Vendredi 19 avril 2024, la veille des vacances, le maire Denis Drion a rendu une courte visite à la classe de CM1-CM2 de Mme Ruck pour leur faire part du projet voté en conseil municipal.

Pour commencer il a expliqué le rôle du maire et de son conseil municipal ainsi que sa composition.



Il a ensuite présenté le projet de végétalisation de la cour d'école et surtout la mise en place d'un sol drainant afin de permettre le déracordement et la gestion des eaux pluviales de façon plus efficace. Les idées ont fusé parmi les élèves : on pourrait mettre un banc pour se retrouver, on pourrait mettre des jeux sur le sol... tels étaient les propos.

Afin de ne rien oublier et de pouvoir présenter les souhaits des élèves au conseil municipal, le maire a remis une feuille à remplir pendant les vacances à chaque élève, sur laquelle ils pourront dessiner et écrire ce qui leur tient à cœur. Un grand merci aux élèves pour leur beau travail et surtout leur implication.

Denis Drion



VOTRE NOUVELLE APP DE SANTÉ AU QUOTIDIEN.

Découvrez comment l'environnement impacte votre santé. Protégez vous de la pollution de l'air, de l'eau, des UV ou du Pollen.

Téléchargez l'application :





Chiens non-tenus en laisse en forêt : jusqu'à 750 euros d'amende !

Laisse obligatoire en dehors des sentiers forestiers pour ne pas perturber la faune

Cette réglementation est inscrite dans un arrêté ministériel du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens. « Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs », est-il écrit.

« Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin », poursuit l'arrêté. Tous les contrevenants qui laisseraient vagabonder leurs compagnons sans laisse en forêt s'exposent à une lourde amende pouvant aller jusqu'à 750 euros. À noter que durant le reste de l'année, les chiens peuvent se promener sans laisse en dehors des sentiers forestiers, tout en restant à moins de 100 mètres de leur propriétaire.

Cette loi n'a pas été mise en place pour protéger les chiens, mais bel et bien la faune sauvage, particulièrement vulnérable au printemps. Laisser des chiens vagabonder en forêt à cette période « peut avoir des conséquences très lourdes, parfois même irréversibles, sur les mammifères et les oiseaux qui vivent dans les bois », indique l'ONF. C'est en effet mi-avril « que débute la mise à bas des mammifères et la nidification des oiseaux. Dotés d'un flair extrêmement affûté, les chiens pourraient facilement repérer les nouveau-nés en forêt et les oiseaux qui nichent au sol dans les espaces ouverts », poursuit l'ONF.

Les chiens peuvent ainsi facilement détruire des nichées. Mais aussi, par leur simple présence, stresser les mamans mammifères comme les chevreuils, les biches, ou encore les blaireaux, et modifier leur comportement. Trop stressées, les mères peuvent aller jusqu'à abandonner leur site de reproduction, et donc leurs petits. Ainsi, « cette mesure vise à prévenir la destruction des oiseaux et d'autres espèces d'animaux et à favoriser leur repeuplement », conclut l'ONF.



UN GESTE CITOYEN : merci de ne plus jeter vos mégots par terre, dans les rues et les trottoirs du village, ils mettent 12 ans et plus pour se dégrader dans la nature !

Ceci est également valable pour les crottes des chiens !





La classe de CM1-CM2 de Niederroedern



& les

sun gospel singers



Vous invitent à leur

CONCERT

Dimanche 16 juin à 16h
Église St Jacques de Niederroedern

Entrée gratuite - plateau - boissons - petite restauration



<https://sungospelsingers.fr>



Sun Gospel Singers (officiel)



Frühlingsfest



Organisé par le
FC Niederroedern

Le 8 juin 2024 à 19h

Repas :

Noix de porc mariné à la broche,
frites et salade.

Café compris

22 euros

Pour les 8 - 12 ans : 13 euros

Réservation obligatoire au:

06 41 39 71 42 ou 03 88 86 12 62



ANIMÉ
PAR
DJ XAVIER

ANNONCES :

- ★ **Babysitting, pour bébé** pour garde occasionnelle ou atypique, le soir et le week-end, secteur Niederroedern et environs. Expérimentée, formation AEPE, douce, bienveillante, à l'écoute, câline, offre toute la sécurité et le confort pour le bien-être de votre petit ange.
Sylvie au 06.85.21.85.12.
- ★ Hélène Ancel cherche à faire **quelques heures de ménage dans le secteur de Niederroedern**.
Vous pouvez la contacter au 06.69.63.29.51.

INFORMATIONS COMMUNALES :

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE sera fermée du lundi 28 avril au vendredi 10 mai. Les lettres recommandées et les colis seront à chercher au Bureau de Poste de SELTZ pendant les heures d'ouverture.

La MAIRIE sera fermée le vendredi 3 mai et le vendredi 10 mai.

STUDIO À LOUER par la commune de Niederroedern : surface habitable de 37,86 m² au 5 rue de la Gare.

Descriptif du local loué et de ses dépendances : 1 pièce, cuisine, salle de bains, WC, 1 cave, jardin et parking. Montant du loyer : 263,81 + avance sur charge mensuelle de 50 €.

En mai à Niederroedern et aux environs :

FETE PAROISSIALE LE 5 MAI À LA MAISON DU TEMPS LIBRE

Culte à 10h00 à la MTL, avec la participation de la Chorale Chor'Esperance, suivi de l'apéritif puis du repas. Après-midi : tombola (lots offerts par les commerçants).

Mardi 8 mai : Commémoration de la Victoire de 1945, à 10h30, Place de la Mairie, suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Lundi 13 mai de 16h30 à 20h00 à Seltz : Collecte de sang à la MLC. Chaque goutte compte ! Collation à l'issue : Tartes flambées. Inscription possible sur <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/> pour limiter l'attente des donateurs, mais non obligatoire. Merci de votre engagement.

Et dès à présent en juin :

Dimanche 2 juin : FÊTE DU PONEY-CLUB : voir flyer à l'intérieur

Dimanche 8 juin : FRÜHLINGSFEST AU FCN : voir flyer à l'intérieur

Dimanche 16 juin : CONCERT A L'ÉGLISE : voir flyer à l'intérieur